

## SEM de la Citadelle - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 1997

**M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur :** L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. SCHWINT, ROIGNOT, VUILLEMIN, FERREOL, JEANNEROT, VOUILLOT, CHRISTELLE, JACQUEMIN, TABOURNOT et SENNERICH, consultés au préalable, vous communiquent le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Le Conseil Municipal est notamment informé de la nomination de M. Michel ROIGNOT comme Vice-Président Délégué de la Société.

L'exercice 1997 ne prend pas en compte les modifications du financement de l'activité déléguée (baisse des tarifs, subventions de la Ville) intervenues au début de l'année 1998 et dont les conséquences seront évaluées dans le rapport sur l'exercice 1998.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport de gestion ci-après, relatif à l'activité de la SEM de la Citadelle au cours de l'exercice 1997.

### I) Le point sur l'exercice 1997

#### A) L'activité de la société

##### 1 - Les actions réalisées

Toutes les actions de la SEM se sont inscrites dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de mise en valeur culturelle et touristique de la Citadelle.

Elles peuvent être classées en dix chapitres : la rénovation et le développement des centres d'intérêt et des services permanents, les animations temporaires, la qualité de l'accueil, la communication, la distribution, la politique tarifaire, la stratégie financière, le développement des ressources humaines, le fonctionnement et l'entretien du site, l'évaluation.

##### 1.1 - La rénovation et le développement des centres d'intérêt et des services permanents

Les investissements nouveaux se sont élevés à 995 893 F HT en 1997. Cette somme s'ajoute aux 11 386 000 F HT (13 731 516 F TTC) précédemment investis.

Dans le **secteur scientifique**, le noctarium a été terminé et inauguré le 28 mars 1997 et la rénovation des six salles du premier étage du Musée d'Histoire Naturelle, consacrées aux vertébrés, a été achevée à la fin du premier semestre.

Le dossier concernant la première tranche des travaux de transformation du parc zoologique a reçu un avis favorable de la DRAC.

Dans le **secteur historique**, les deux salles du Musée Comtois traitant du territoire et des paysages de notre région ont été inaugurées le 10 avril 1997 ; le circuit des remparts a été complété par la pose de deux tables de lecture du site à l'extrémité sud des chemins de ronde.

Dans le **secteur expositions-spectacles**, les trois quarts des collections agraires de l'ancien hangar aux manoeuvres du Parc Saint-Etienne ont été transférées au Musée de Nancray et quelques aménagements ont été réalisés pour l'accueil d'expositions temporaires ; par ailleurs 300 chaises ont été achetées.

Dans le **secteur commercial**, la Boutique-librairie du Front Royal a été étendue (le nouvel espace a été ouvert le 29 mars 1997) et la Cafétéria du Front Saint-Etienne, précédemment gérée par la SARL Besançon Loisirs (Le Vauban), a été confiée par la Ville à la SEM en juin 1997.

### *1.2 - Les animations temporaires*

Afin de renouveler l'intérêt de la visite pour les publics de proximité, des animations temporaires ont été organisées tout au long de l'année. C'est ainsi qu'une trentaine d'expositions, spectacles vivants et ateliers éducatifs ont été mis en place.

### *1.3 - La qualité de l'accueil*

Elle a été améliorée à plusieurs niveaux :

**L'accès au site** : Le dispositif bus gratuit-parking payant, testé avec succès en 1996, a été reconduit du 13 juillet au 24 août inclus. 29 317 voyages en bus et 10 950 voitures sur le parking ont été comptabilisés durant cette période. Le déficit de l'opération, pris en charge par la Ville, s'est élevé à 27 000 F. L'adaptation du dispositif par rapport à l'année précédente a permis de réduire très sensiblement ce déficit.

**Les horaires d'ouverture** : La période d'ouverture des musées le mardi a été étendue. Ils ont été ouverts du 1<sup>er</sup> avril au 2 novembre inclus, soit trois mois de plus qu'en 1996. La fréquentation du mardi a progressé, en moyenne, de 35 % durant ces trois mois.

**L'accueil au Front Saint-Etienne** : une fonction billetterie-accueil-boutique a été mise en place du 21 juin au 31 août et durant les dimanches de septembre dans la salle de la maquette où le personnel municipal chargé de la surveillance et de la sécurité avait également pris place. Cette nouvelle organisation a permis d'améliorer l'accueil à l'entrée du site mais ses limites sont de deux ordres : le manque de place dans cette salle pour le public et de personnel lors des heures de forte affluence.

**L'accueil au Front Royal** : la décoration de la salle et la restructuration de la banque d'accueil, ainsi que le recrutement de personnel saisonnier possédant une qualification de haut niveau, ont permis d'améliorer la qualité de cet accueil.

**Les documents d'accueil** : Un nouveau plan-guide a été édité et diffusé à plus de 100 000 exemplaires sur le site. De nouveaux dépliants d'aide à la visite ont été réalisés pour le Musée de la Résistance, le Musée comtois et le circuit des remparts. D'autres documents d'accueil ont été conçus en fonction de l'actualité.

### *1.4 - La communication et la promotion*

La mise en œuvre du plan triennal de communication adopté par le Conseil d'Administration le 16 février 1996 a pu prendre une nouvelle ampleur grâce à l'embauche de Mlle Marie-Pierre PAPAŽIAN comme chargée de communication en février 1997.

Une campagne régionale de communication a été organisée fin mars-début avril à l'occasion de l'inauguration du noctarium.

En avril-mai, pour la première fois une campagne a été orchestrée à Dijon et l'Office de Tourisme de Besançon s'y est associé.

Durant l'été, une communication importante a été développée en Franche-Comté et dans les principales zones touristiques situées dans un rayon d'1 h 30 de route.

Les actions en direction des clientèles groupes (scolaires et adultes) ont été intensifiées.

Quant à la communication nationale et internationale, elle a été menée en partenariat avec le CRT, l'OTSI de Besançon, l'ADED, ainsi que des sites proches tels que la Saline Royale d'Arc-et-Senans, le Musée de Nancray et les Grottes d'Osselle.

Des opérations promotionnelles (entrées à tarifs réduits), ont été organisées à diverses occasions : Foire Comtoise, émissions de Radio France Besançon, opérations micro-marchés dans des hypermarchés de Besançon et Montbéliard...

La copieuse revue de presse et le rapport spécifique sur la communication, qui sont tenus à la disposition des actionnaires, permettent de mesurer l'importance des actions conduites pour accroître la notoriété et l'image du site.

#### *1.5 - La distribution et la commercialisation*

Plusieurs accords commerciaux ont été conclus ou reconduits avec des prescripteurs et des organismes intermédiaires. Citons en particulier Monts-Jura, Sylver Tour, Droz-Bartholet (Saut du Doubs-Bateaux Mouches), les bateaux mouches Michel, le CIJ (Carte jeunes), CEZAM, différents comités des oeuvres sociales et comités d'entreprises.

#### *1.6 - La politique tarifaire*

La grille tarifaire pour 1997 a été adoptée par le Conseil d'Administration du 20 septembre 1996 et le Conseil Municipal du 16 décembre 1996. Elle était caractérisée par une tendance générale à la stabilisation (+ 1 F en basse saison, + 2 F en saison haute sur le tarif de base, pas d'augmentation pour les abonnements et les scolaires en groupes) et quelques ajustements structurels (35 F pour les adultes en groupes, tarif enfants pour les 4-14 ans, suppression du tarif réduit pour les personnes âgées).

Malgré cette quasi stabilisation, il est apparu, au vu des réactions enregistrées par le personnel de la Caisse et par les enquêtes effectuées, que le niveau des tarifs était sensiblement trop élevé du point de vue des visiteurs. Une réflexion globale a donc été engagée en 1997 qui a débouché sur une orientation différente pour 1998.

#### *1.7 - La stratégie financière*

En 1997, la capacité d'autofinancement de la SEM s'est élevée à 1 667 242 F HT (+ 21,38 % par rapport à 1996). Aucun emprunt nouveau n'a été contracté, si bien que le capital restant dû des emprunts précédemment contractés est passé de 8 330 261,20 F le 1<sup>er</sup> janvier à 7 631 513,26 F le 31 décembre 1997.

Afin de doter la société des moyens financiers lui permettant de poursuivre la mise en œuvre du programme de développement du site, les actionnaires de la SEM, réunis en assemblée générale mixte le 11 mars 1997, ont adopté à l'unanimité le principe et les modalités d'une augmentation de capital, la première depuis la création de la société. Elle s'est élevée à 1 085 000 F, portant le capital social à 2 085 000 F.

Le certificat de solde du dépositaire des fonds a été établi le 29 avril 1997.

Une réflexion globale mettant en perspective le développement du site pour les quatre prochaines années («Horizon 2001») a été analysée par le Conseil d'Administration du 7 novembre 1997. Après un rappel des nombreuses réalisations de la SEM (investissements, animations, qualité de l'accueil, stratégie marketing, communication, créations d'emplois...), le Président a attiré l'attention des administrateurs sur le fait que, avec le recul, le double objectif fixé par la Ville en 1994 (porter la fréquentation de la Citadelle à 400 000 visiteurs par an en 2001 sans coût supplémentaire pour la Ville) était beaucoup trop ambitieux.

Rejet du projet de téléphérique par le Ministre de la Culture, contexte économique défavorable, concurrence de plus en plus forte, tarifs jugés excessifs par les visiteurs, taux de subventionnement quasiment nul : cette évolution, depuis 1994, du contexte de la délégation de gestion a conduit le Conseil d'Administration à mandater son Président pour négocier avec la Ville une révision des conditions de financement des investissements mis à la charge de la SEM au cours de la période 1998-2001, ceci afin de permettre la poursuite de la transformation du pôle animalier dans les années à venir, sans endetter la SEM au-delà du supportable.

Dans le cadre de cette même réflexion, le Conseil d'Administration s'est également interrogé sur les conséquences pour l'avenir de la politique tarifaire. S'il a décidé, le 7 novembre 1997, de reconduire pour 1998 la grille de 1997 sans modification, dans la mesure où elle permettait d'assurer l'équilibre du compte de résultat prévisionnel 1998 de la SEM sans apport financier de la Ville, il a néanmoins attiré l'attention du Conseil Municipal, seul compétent pour homologuer la grille tarifaire annuelle, sur les risques de cette mesure concernant l'évolution ultérieure de la fréquentation de la Citadelle.

Le Conseil d'Administration a également rappelé que, si la Ville décidait d'opérer une réduction tarifaire, il lui reviendrait, en application de l'article 17 alinéa 4 de la convention de délégation de gestion, d'accorder à la SEM «une compensation financière de l'écart ainsi introduit, par catégorie de titres et par titre vendu».

#### *1.8 - Le développement des ressources humaines*

Les ressources humaines de la société ont été développées notamment par :

- le recrutement en février de Mlle Papazian comme chargée de communication,
- le recrutement en juillet d'un responsable de l'activité café, après le départ négocié d'un agent et le licenciement pour faute d'un autre, a permis à la SEM de commencer véritablement à développer la restauration rapide sur le site,
- la formation des agents de maîtrise et le perfectionnement des cadres en matière de management, le perfectionnement de plusieurs salariés en langues étrangères et en informatique...
- l'embauche de personnel saisonnier maîtrisant plusieurs langues étrangères, en particulier pour la billetterie-accueil,
- le recrutement de trois personnes en CES, pour des durées variables, à partir de juillet, pour mettre en place un contrôle des billets et une surveillance contre les risques de vol à la boutique.

Le poste «frais de personnel» (salaires et charges sociales) est ainsi passé de 2 026 705 F en 1996 à 2 279 508 F en 1997.

### 1.9 - Le fonctionnement et l'entretien du site

Les actions visant à maîtriser les coûts de fonctionnement se sont traduites par une diminution sensible des postes achats et travaux, fournitures, services extérieurs.

Plusieurs contrats annuels de maintenance ont été mis au point ou renégociés.

Les responsabilités respectives de la SEM et de la Ville sur le site ont été clarifiées en application de la convention de délégation de gestion.

Enfin, un «règlement relatif aux contrats de travaux, de maîtrise d'œuvre, de fournitures et de prestations de service des SEM dont la Ville de Besançon est actionnaire majoritaire» a été adopté par le Conseil d'Administration le 18 décembre 1997.

### 1.10 - L'évaluation

Afin de mieux connaître les publics de la Citadelle, mesurer les retombées de certaines opérations, affiner les projets de rénovation et de développement du site, améliorer l'accueil et mieux cibler les actions de communication et de distribution, un observatoire des publics a été mis en place en 1996.

Ses données ont été actualisées et enrichies en 1997 grâce à la réalisation de nouvelles enquêtes : évaluation des dispositifs d'information proposés aux visiteurs à l'entrée et dans la première partie du site, profil des visiteurs, étude de leur degré satisfaction /insatisfaction, notoriété et image de la Citadelle auprès d'un échantillon représentatif des habitants des principales villes franc-comtoises, étude de la politique tarifaire, enquête sur la perception de la Citadelle par les visiteurs anglais...

## 2 - La fréquentation du site

Le tableau suivant synthétise l'évolution de la fréquentation entre 1995 (première année pleine suivant la mise en œuvre de la gratuité du Parc Saint-Etienne) et 1997. La fréquentation au Front Saint-Etienne comprend la fréquentation du Parc et la fréquentation de la partie payante du site. Il s'agit d'une estimation.

	1995	1996	1997
Front Saint-Etienne	226 744	262 674	255 384
Front Royal	206 131	206 665	198 371
Entrées payantes + compensées	172 097	179 256	181 944
Entrées payantes	164 652	163 277	170 644

Globalement, l'année 1997 a été marquée par une baisse sensible des entrées gratuites et une hausse de 4,5 % des entrées payantes qui ont été supérieures, pour la première fois dans l'histoire de la Citadelle, à 170 000.

Dans une conjoncture régionale morose (- 19 % à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, - 11,4 % au Musée de Nancray, - 2 % au Château de Joux), et malgré une politique tarifaire très défavorable à l'augmentation de la fréquentation, la Citadelle a réalisé une année excellente dans l'ensemble, engrangeant les résultats des efforts effectués en terme d'investissements, d'animations et de communication.

En analysant la fréquentation payante par catégories de visiteurs, on constate que la progression est très nette concernant les publics venant en groupes et les abonnés pour qui la barrière du prix est moins élevée : + 7 % pour les adultes en groupes, + 15 % pour les scolaires des établissements situés à l'extérieur de Besançon, + 67 % pour les abonnés.

Par contre, le nombre de visiteurs individuels non abonnés ayant payé un droit d'entrée est en baisse de 0,6 %. Cette baisse a été forte en juillet-août, période durant laquelle les tarifs étaient les plus élevés.

A noter, par ailleurs, la diminution de 29 % du nombre de scolaires bisontins qui bénéficiaient pourtant de la gratuité (sauf les collégiens et lycéens depuis la rentrée de septembre).

*Le détail de la fréquentation en 1997 au Front Royal figure au tableau ci-dessus.*

### **3 - Le chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires HT de la SEM a progressé en 1997 de 7,04 % par rapport à 1996 et de 42,3 % par rapport à 1995. Soulignons la forte progression constante, depuis la création de la SEM, non seulement des recettes de billetterie mais également de toutes les autres recettes commerciales.

	1995	1996	1997
Billetterie	4 487 397	5 982 171	6 326 057
Café	670 620	952 588	1 073 592
Boutiques	624 649	741 229	800 781
Location de salles	0	11 507	28 205
<b>TOTAL</b>	<b>5 782 666</b>	<b>7 687 495</b>	<b>8 228 635</b>

Incluant, outre le chiffre d'affaires, les subventions d'exploitation reçues, les redevances, les compensations de la Ville relatives aux gratuités ainsi que quelques autres produits, le total, également hors taxes, des produits d'exploitation est passé de 6 251 918 F en 1995 à 8 092 438 F en 1996 et à 8 765 674 F en 1997.

## B) Les résultats de cette activité

Ils sont (HT) les suivants, sachant que tout excédent ou déficit intermédiaire résulte de la compensation, opérée par rubrique, des produits et des charges :

	1995	1996	1997
Dotation d'exploitation aux amortissements	889 624	1 393 943	1 550 105
Résultat d'exploitation	+ 264 910	+ 357 127	+ 353 830
Résultat financier	- 263 818	- 375 870	- 253 202
Résultat courant avant impôt	+ 1 092	- 18 743	+ 100 628
Résultat fiscal	- 75 282	+ 4 688	+ 101 999
Résultat net	+ 1 092	- 7 962	+ 5 912

Le *résultat d'exploitation* correspond à la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation.

Le *résultat financier* correspond à la différence entre les placements financiers et les intérêts d'emprunt.

Le *résultat courant avant impôt* ne comprend pas le résultat exceptionnel (- 52 218 F en 1997).

Le *résultat net* tient compte de l'impôt sur les sociétés (42 497 F) que doit payer la SEM au titre de 1997.

## C) Les difficultés rencontrées et les progrès réalisés

*Les points précédemment développés ne seront pas détaillés dans ce chapitre.*

### 1) Les difficultés

Indépendamment de la réflexion engagée à l'horizon 2001, trois difficultés principales sont à souligner :

\* La rénovation du parc zoologique a de nouveau été retardée du fait de la complexité procédurale du dossier. Celui-ci, toutefois, a beaucoup plus avancé en 1997 qu'au cours des années précédentes.

\* L'accueil au Front Saint-Etienne et l'accueil téléphonique laissent encore sérieusement à désirer. La SEM, pour des raisons financières, n'a, en effet, pu affecter à ces postes essentiels que peu de personnel, et durant des périodes très limitées pour le Front Saint-Etienne.

\* La SEM n'a pas pu donner pleine satisfaction aux visiteurs qui souhaitent se restaurer dans la partie haute du site. Le Café tel qu'il a été aménagé en 1994 ne permettait pas de préparer de véritables plats chauds (absence de cuisine). Par ailleurs, en saison haute, le nombre de places assises s'avère insuffisant pour répondre à toutes les demandes.

## 2) Les progrès

En 1997, la société a poursuivi, en l'amplifiant, sa mission de mise en valeur culturelle et touristique de la Citadelle, en préservant son équilibre financier et sans faire supporter des charges supplémentaires à la Ville de Besançon.

Mieux : pour la première fois depuis sa création, la SEM est en mesure de verser à la Ville, au titre de 1997, une contribution correspondant à 5 % de ses recettes directes HT d'entrée sur le site et de location d'espaces. Cette contribution s'élève à 334 467 F.

De nouveaux investissements ont été réalisés, portant à 12 383 000 F HT le montant des sommes investies depuis la création de la SEM.

Parallèlement à une amélioration de l'accueil, une politique d'animation, de communication et de distribution dynamique a permis d'une part de véhiculer l'image d'un site qui se renouvelle et s'anime, d'autre part d'accroître sa notoriété au niveau national et à l'étranger.

Le Président de l'Agence de Développement Economique du Doubs, M. Claude GIRARD, dans la synthèse de l'enquête menée par son service tourisme auprès de 600 visiteurs de la Citadelle, de mai à septembre 1997, souligne d'ailleurs en conclusion que **«cette année aura vu une nette amélioration de ses indicateurs et baromètres de satisfactions et ceci sur la majorité des paramètres du site»**.

A la question de savoir si elles étaient globalement satisfaites de leur visite, les personnes interrogées ont répondu de la manière suivante :

Très satisfaites :	40,1 % en 1997 (22 % en 1996)
Satisfaites :	35,3 % en 1997 (46,2 % en 1996)
Assez satisfaites :	21,1% en 1997 (28,8 % en 1996)
Peu satisfaites :	3,1 % en 1997 (2,1 % en 1996)
Pas du tout satisfaites :	0,2 % en 1997 (0,9 % en 1996)

## D) La recherche et le développement

Les actions déjà mentionnées de rénovation et de développement de l'offre, d'amélioration de la qualité de l'accueil, de communication, de distribution et d'évaluation montrent l'importance des efforts engagés par la société en matière de recherche et de développement.

En renouvelant ses produits, en améliorant ses outils d'analyse tels que l'observatoire des publics, en recrutant de nouveaux salariés, en formant son personnel, en améliorant ses méthodes d'organisation, en affinant ses procédures de gestion opérationnelle et en réalisant une analyse stratégique concernant l'évolution du site et de son activité à l'horizon 2001, la SEM a continué à construire en 1997 de solides bases pour son avenir.

## E) La composition de l'actionnariat

A l'occasion de l'augmentation de son capital, la SEM a accueilli un nouvel actionnaire : la Caisse des Dépôts et Consignations.

## **F) La composition du Conseil d'Administration**

- Un poste d'administrateur a été attribué le 11 mars à la Caisse des Dépôts et Consignations. Il a tout d'abord été confié par la Caisse à M. Ricardo IBANEZ puis à Mme Marie ORDAS-MONOT.

- Un poste supplémentaire d'administrateur a été attribué le 11 mars à la Ville de Besançon. Celle-ci a désigné M. Simon VOUILLOT pour la représenter.

- Par délibération du 23 juin 1997, le Conseil Municipal de Besançon a désigné M. Claude JEANNEROT pour remplacer M. Jean-Louis FOUSSERET en tant qu'administrateur délégué par la Ville.

- M. Michel ROIGNOT a été élu, par le Conseil d'Administration, le 7 novembre 1997 vice-président délégué de la SEM, succédant dans cette fonction à M. FOUSSERET.

## **II - Les événements importants survenus depuis le 1/1/1998**

1 - Le 12 janvier 1998, M. Bruno DROZ BARTHOLET a succédé à M. Arnaud DIAZ, démissionnaire, au poste de responsable administratif et financier de la SEM.

2 - Le 19 janvier 1998, le Conseil Municipal de Besançon a décidé d'homologuer des tarifs d'entrée différents de ceux votés par le Conseil d'Administration de la SEM et de verser à la SEM une participation compensatrice d'un montant maximal de 1 165 000 F. Pour l'essentiel, les nouveaux tarifs, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> février 1998, s'échelonnent de 20 F, pour les enfants de 4 à 14 ans à 40 F pour les adultes, sans variation saisonnière.

3 - Le 19 janvier 1998, le Conseil Municipal a également décidé de verser à la SEM une subvention d'investissement pour financer les travaux du parc zoologique (2 900 000 F) et divers autres investissements pour un montant de 400 000 F.

4 - Les travaux de transformation du parc zoologique ont débuté en janvier.

5 - Une cuisine a été créée en décembre-janvier-février au sein du Café de la Citadelle pour répondre aux demandes de restauration dans la partie haute du site.

6 - Deux personnes ont été recrutées dans le cadre des emplois jeunes en mars : Mlle Carine DUFAY et Mme Anne BOULNOIS.

## **III - L'évolution prévisible de la société et ses perspectives**

En 1998, la société poursuivra le développement du site.

Les investissements correspondants seront financés par subventions et autofinancement. La gestion sera assurée dans un souci constant d'équilibre financier.

## **IV - L'affectation du résultat**

Les comptes de l'exercice écoulé se sont traduits par un résultat net de 5 912,96 F.

Nous vous proposons de l'affecter à nouveau en report.

### **V - Informations diverses**

Par référence aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution.

Lecture va vous être donnée maintenant des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes.

Les débats seront ensuite ouverts et, à leur terme, il sera passé au vote des projets de résolutions qui vous sont présentés. Leur teneur est conforme aux indications et propositions incluses dans le présent rapport que nous vous invitons à approuver.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous communiquer tous renseignements complémentaires ou explications que vous estimeriez utiles à votre pleine information.

Fait à Besançon  
Au nom du Conseil d'Administration,  
Le Président,  
Robert SCHWINT.

**Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices**

Nature des indications	Exercices			
	31/12/97	31/12/96	31/12/95	31/12/94
<b>Capital social en fin d'exercice</b>				
Capital social	2 085 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre des actions :				
- ordinaires existantes	20 850	10 000	10 000	10 000
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)				
Nombre maximal d'actions futures à créer :				
- par conversion d'obligations				
- par exercice de droits de souscription				
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>	8 228 635	7 687 495	5 782 666	2 904 415
Chiffre d'affaires hors taxes	1 646 283	1 387 700	890 716	294 213
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	42 497	1 719		25 463
Impôts sur les bénéfices				
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5 912	(7 961)	1 092	48 076
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				
<b>Résultat par action</b>	78,95	139,00	89,00	27,00
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,28	(1,00)		5,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				
Dividende attribué à chaque action				
<b>Effectif</b>	12	10	8	4
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 777 779	1 449 613	882 470	294 732
Montant de la masse salariale de l'exercice	648 908	577 092	340 163	117 455
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...)				

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.

22 juin 1998